

A CONSERVER

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE SPORT

REGLEMENT INTERIEUR

MODALITES DE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- Numéraire
- Chèque bancaire
- Chèque découvert (le montant ne doit pas être supérieur à 75 % du prix de l'inscription)

Le règlement se fait en une seule fois. Une carte de l'école de sport est à ce moment-là délivrée en échange du règlement.

INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

Les séances débutent en septembre. Il est possible de s'inscrire au cours du premier mois uniquement. Fin octobre, les inscriptions ne seront plus acceptées.

DESISTEMENT ET REMBOURSEMENT

En cas de désistement, **aucun remboursement ne sera appliqué**, quelque soit le motif.

Egalement, si l'enfant est absent **3 séances consécutives sans justificatif** (mail, courrier, appel téléphonique informant de la raison de l'absence), **l'enfant ne sera plus admis aux cours suivants. Aucun remboursement ne sera appliqué.**

Le Responsable de l'Ecole de Sport,
Laurent TELLIER